



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (18h30)  
SALLE MONTGOLFIER-HDV**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
Présents	: 26	
Votants	: 32	
Convocation et affichage	: 01/12/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon
	PLENET	
Secrétaire de séance	: Monsieur	Michel
	SEVENIER	

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Danièle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Nathalie LUTZ, Maryanne BOURDIN, Lokman ÜNLÜ, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Michel SEVENIER), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Simon PLENET).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI.

**CM-2023-240 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ACTION CŒUR DE VILLE - AVENANT DE PROLONGATION POUR LA PERIODE 2023-2026 DE LA CONVENTION-CADRE ACTION CŒUR DE VILLE VALANT CONVENTION D'ORT**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

La Ville d'Annonay est engagée, aux côtés d'Annonay Rhône Agglo, dans le programme national « Action Cœur de Ville » visant à redynamiser les cœurs des villes moyennes, maillon indispensable de la structuration du territoire français.

Ce programme vise, par une approche transversale, à créer les conditions efficaces du renouveau et du développement du centre-ville, en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires institutionnels.

La convention cadre « Action Cœur de Ville » initiale, signée le 26 septembre 2018, a été homologuée en convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en juillet 2019. Elle a ensuite fait l'objet d'un avenant approuvé en décembre 2020. Cet avenant détaille le diagnostic réalisé lors de la phase d'initialisation du programme. Il propose une stratégie de revitalisation déclinée dans la feuille de route qui est actuellement déployée dans le but de renforcer l'attractivité du centre-ville d'Annonay.

Cette feuille de route est construite autour de quatre axes de travail fondamentaux pour la redynamisation du centre-ville.

1. Réenchanter les espaces publics du centre-ville pour plus de convivialité :
  - Améliorer les qualités urbaines des espaces publics structurants
  - Animer et théâtraliser les espaces publics du centre-ville
  - Valoriser les parcs et espaces de respiration du cœur de ville
  - Traiter les entrées de ville pour améliorer l'effet vitrine

2. Préserver et développer l'offre commerciale du centre-ville :
  - Protéger l'offre commerciale de centre-ville des effets de périphérisation
  - Valoriser et travailler la qualité de l'offre commerciale existante
  - Accueillir de nouveaux concepts commerciaux innovants
  - Conforter et développer le marché hebdomadaire
3. Améliorer la résidentialité et la désirabilité du parc de logement :
  - Poursuivre la rénovation du parc de logements anciens
  - Dé-densifier le centre ancien pour recréer des espaces de respiration
  - Qualifier les façades bâties et valoriser le patrimoine du centre-ancien
4. Renforcer la fonction économique et de services du centre-ville :
  - Conforter et densifier l'offre médicale en centre-ville
  - Préserver les services publics et culturels en cœur de ville

Le Gouvernement a annoncé la prolongation du programme pour la période 2023-2026. Les nouvelles priorités définies dans le 2<sup>ème</sup> acte d'Action Cœur de Ville intègrent l'accompagnement des Villes pour relever le défi de la transition écologique et l'élargissement du périmètre d'intervention aux entrées de ville. Concernant ce dernier axe, les objectifs sont de :

- Favoriser le développement urbain selon le principe de sobriété foncière et lutter contre l'artificialisation des sols,
- Embellir les entrées de ville en améliorant leur qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- Accompagner les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation,
- Diversifier les fonctions urbaines de ces zones, de la renaturation à la réindustrialisation.

Le comité de projet Action Cœur de Ville d'Annonay a travaillé sur le premier semestre 2023 pour rédiger un programme d'actions. Le comité régional des financeurs a émis un avis favorable au projet.

Ainsi, dans le but de poursuivre les actions engagées et de compléter la stratégie de revitalisation, il est proposé de valider le projet d'avenant de prolongation du programme Action Cœur de Ville d'Annonay pour la période 2023-2026 valant convention d'ORT ci-joint. Celui-ci intègre :

- Un élargissement du périmètre ORT aux entrées de Ville Sud (quartier des friches de Cance), Nord (zone des 6 Chemins) et Nord Est (zone du Mas/La Lombardière située en partie sur la commune de Davézieux),
- La poursuite des actions en cours de déploiement,
- L'intégration de nouvelles actions en matière d'habitat, de commerce, de mobilité et d'attractivité du territoire,
- Un bilan de la phase 2018-2023 du programme,
- Une démarche d'évaluation du programme.

**VU** les délibérations du Conseil municipal n° CM-2018-203 du 24 septembre 2018 et n°CM-202-215 du 7 décembre 2020, approuvant la convention-cadre du programme « cœur de ville »,

**VU** les délibérations du Conseil communautaire n° CM-2018-282 du 25 septembre 2018 approuvant la convention-cadre du programme « cœur de ville » et n°CC-2020-422 du 10 décembre 2020, approuvant l'avenant N°1 à la convention-cadre Action cœur de ville,

**VU** l'avis favorable du Comité de Projet Action Cœur de Ville du 6 juillet 2023,

**CONSIDERANT** le projet d'avenant ci-annexé,

VU l'avis favorable de la commission générale du 30 novembre 2023

### DÉLIBÉRÉ

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes l'avenant de prolongation pour la période 2023-2026 de la convention-cadre Action Cœur de Ville valant convention d'ORT,

**PRECISE** que cet avenant prolonge la convention pour la période 2023-2026 valant convention d'ORT et intègre :

- Un élargissement du périmètre ORT aux entrées de Ville Sud (friches de Cance), Nord (zone des 6 Chemins) et Nord Est (zone du Mas/La Lombardière),
- La poursuite des actions en cours de déploiement,
- L'intégration de nouvelles actions en matière d'habitat, de commerce, de mobilité et d'attractivité du territoire,
- Un bilan de la phase 2018-2023 du programme,
- Une démarche d'évaluation du programme.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et toute pièce afférente à ce dossier,

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 11/12/23  
Publié le : 14/12/23  
Transmis en sous-préfecture le :  
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET



